

23 novembre 2020

Rapport de la commission des travaux et des constructions chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 29 avril 2020 en vue de l'ouverture d'un crédit de 2 199 200 francs destiné à l'étude du renouvellement de la machinerie scénique du Grand Théâtre de Genève, situé à la place de Neuve, sur la parcelle N° 5038, feuille N° 31, section Cité.

Rapport de M^{me} Amanda Ojalvo.

Cette proposition a été renvoyée en renvoi direct à la commission des travaux et des constructions par le Conseil municipal lors de la séance du 19 mai 2020. La commission l'a étudiée lors de ses séances des 2 septembre et 11 novembre 2020, sous la présidence de M^{me} Uzma Khamis Vannini. Les notes de séances ont été prises par M. Daniel Zaugg, que la rapporteuse remercie pour la qualité de son travail.

PROJET DE DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 2 199 200 francs, destiné à l'étude du remplacement de la machinerie scénique du Grand Théâtre de Genève, situé à la place de Neuve, sur la parcelle N° 5038, feuille N° 31, section Cité.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme, à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 2 199 200 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève dans le patrimoine administratif. Si l'étude est suivie d'une réalisation, la dépense sera ajoutée à celle de la réalisation et amortie sur la durée d'amortissement de la réalisation. Sinon, l'étude sera amortie en une annuité.

Art. 4. – Le Conseil administratif est autorisé à constituer, épurer, radier ou modifier toute servitude à charge et/ou au profit des parcelles faisant partie du périmètre concerné, nécessaire à la réalisation projetée.

Séance du 2 septembre 2020

Visite du Grand Théâtre de Genève (GTG) et audition de M. Sami Kanaan, maire, en charge du département de la culture et de la transition numérique (DCTN), M^{me} Frédérique Perler, conseillère administrative en charge du département de l'aménagement, des constructions et de la mobilité (DACM), M^{me} Charlotte Malignac, codirectrice du DACM, M. Philippe Meylan, directeur de la Direction du patrimoine bâti (DPBA), M. Aviel Cahn, directeur général du Grand Théâtre de Genève (GTG), M. Luc Van Loon, directeur technique du GTG, M^{me} Carole Trouseau, secrétaire générale du GTG, et M^{me} Martine Koelliker, directrice adjointe du DCTN

M. Meylan rappelle que le crédit voté par le Conseil municipal en mai 2014 a permis de rénover les installations techniques, les espaces publics et l'enveloppe du Grand Théâtre, mais les installations scéniques n'y étaient pas intégrées.

M. Cahn explique que le GTG est le plus grand opéra de Suisse romande. Et que tant son architecture que sa programmation lui assurent une renommée internationale, qu'il est important de maintenir.

M. Van Loon explique que le GTG est équipé de deux machineries de scène; une supérieure permettant de manœuvrer verticalement des éléments de décor ou d'éclairage, et une inférieure comprenant des ponts de scène et des trappes.

Installés en 1962, ces équipements mécaniques et hydrauliques affichent près de 60 années d'exploitation. Malgré les entretiens réguliers effectués, ils arrivent en fin de vie et ne répondent plus aux normes de sécurité en vigueur. Les incidents qui ont eu lieu ces dernières années (chute d'une poutre, décrochement d'un câble) en attestent.

Les équipements scénographiques, qui sont pilotés par un système de commande électronique, datent de 1998. En 2019, une expertise a confirmé la nécessité de remplacer ce système.

M^{me} Perler précise que la présente demande de crédit d'étude permettra de déterminer les interventions à mener pour remettre à niveau la machinerie scénique. Ces interventions seront ensuite détaillées et chiffrées dans le crédit de réalisation qui suivra.

M. Cahn note que les travaux de réfection ne devraient pas démarrer avant 2024, ce qui permettra une exploitation du lieu conséquente après plus de trois ans de fermeture.

Questions-réponses

Une commissaire demande le degré d'urgence des travaux de rénovation. M. Cahn répond que les efforts soutenus coûtent trop de temps et d'énergie au personnel technique au-delà du fait que le dispositif ne répond plus aux normes de sécurité actuelles.

M. Van Loon répond à une commissaire verte, au sujet du système de commande électronique, qu'une proposition prévoit son remplacement avec un financement privé de 5 millions de francs. Il affirme également que les mesures d'entretien et de maintenance des équipements hydrauliques et mécaniques représentent du travail supplémentaire pour le personnel technique, lorsqu'un commissaire s'interroge sur les possibilités de réduire les coûts de fonctionnement offertes par ces nouvelles installations. Et confirme ainsi le maintien des postes car ils sont nécessaires pour assurer l'exploitation du bâtiment.

M. Meylan confirme que le renouvellement de la machinerie de scène constitue les derniers travaux à réaliser au GTG avant plusieurs années. Car les travaux de rénovation réalisés entre 2016 et 2019 permettent d'éviter une grosse intervention avant 50 ans. De plus, le chantier prévu pour 2024-2025 garantirait le bon fonctionnement de la machinerie pour les 20 à 30 années à venir. Les opérations de maintenance et d'entretien sont prévues dans le budget de fonctionnement. Et que l'étude proposera un calendrier d'interventions coordonné autant que possible avec l'exploitation du théâtre.

Suite des travaux, discussion et votes

Un commissaire propose l'audition de représentant-e-s d'un théâtre européen disposant d'une machinerie scénique similaire à celle du GTG, ainsi que la visite du théâtre choisi.

La première proposition est acceptée à la quasi-majorité des commissaires présents, la seconde refusée en lien avec la crise sanitaire et la prématurité à ce stade des travaux.

Séance du 11 novembre 2020

Suite aux restrictions sanitaires, la présidente a proposé d'annuler la visite d'une machinerie analogue à celle du Grand Théâtre et de passer directement au vote.

Un commissaire a affirmé qu'il ne disposait pas de suffisamment d'informations pour se prononcer sur cet objet. La commission des travaux et des constructions avait repoussé le vote pour pouvoir bénéficier d'un regard extérieur sur la situation.

La présidente rappelant que la proposition PR-1404 ne représente qu'un crédit d'étude, une majorité de la commission souhaite procéder au vote.

La présidente met au vote la proposition PR-1404, qui est approuvée à la majorité des membres présents, soit par 8 oui (3 PLR, 2 PDC, 1 MCG, 1 UDC, 1 Ve) et 7 abstentions (4 S, 2 Ve, 1 EàG).